

# Cahier des charges pour l'animation d'une démarche SOLIMA en Ile-de-France

## 1) Préambule : contexte, genèse et objectifs

A plusieurs reprises au cours de la crise sanitaire, le RIF, réseau des musiques actuelles en Ile-de-France, a pris l'initiative de réunir ses partenaires (Région IDF, DRAC IDF, Conseils départementaux, CNM) pour partager informations, diagnostics et propositions quant à la situation des acteurs musiques actuelles franciliens.

Le RIF y a notamment mis en avant l'enjeu du maintien et du développement de la diversité d'initiatives et du maillage territorial francilien face aux conséquences de la crise sanitaire d'une part et à des phénomènes de fond que celle-ci renforce ou met en lumière d'autre part : accroissement des stratégies de concentration et des logiques de concurrence, y compris dans la mise en œuvre des politiques publiques, fragilisation économique, déséquilibres territoriaux... Des enjeux transversaux remettent également en question les cadres d'action institués dans le champ musical : urgence écologique, transformations numériques (tant en termes de pratiques culturelles et artistiques que de modèles socio-économiques), affirmation des droits culturels et de l'enjeu démocratique dans le développement culturel des territoires...

Ces constats et les échanges induits ont fait émerger la **nécessité de mieux identifier et caractériser les situations, les besoins et les enjeux du territoire** en matière de musiques actuelles et de pouvoir les partager dans une **démarche de concertation pérenne, permanente et pluripartite** entre acteurs et collectivités publiques.

La méthode SOLIMA<sup>1</sup> déjà expérimentée sur différents territoires depuis une dizaine d'années est apparue comme un outil pertinent pour cela. Plusieurs échanges coordonnés par le RIF dans ce même périmètre partenarial ont ensuite permis d'aboutir à une **proposition co-construite de préfiguration de SOLIMA en Ile-de-France**.

Conformément aux textes de références<sup>2</sup> et vadémécum<sup>3</sup> produits par le ministère, il s'agit bien d'engager un processus visant la **structuration culturelle des territoires dans le sens de l'intérêt général**, par la production de diagnostics territoriaux partagés et la conduite de concertations territoriales, et non pas la structuration de dispositifs d'actions publiques ou des projets opérationnels d'acteurs ou d'équipements. Ces objets concrets portés ou visés par les acteurs et les pouvoirs publics, parties prenantes de la démarche, peuvent être préconisés et nourris par le SOLIMA mais n'en constituent pas un objectif direct.

La proposition de déploiement de SOLIMA en Ile-de-France s'articule dans **une logique territoriale ascendante : du territoire local vers la dimension régionale**. Elle sera portée et pilotée collectivement par le RIF, l'Etat et l'ensemble des collectivités locales concernées et qui le souhaitent.

## 2) La démarche de SOLIMA en IDF

### ➤ Phasage

Il a été acté que le déploiement de cette démarche de SOLIMA se réaliserait en plusieurs phases. La première phase de lancement, courra sur un an d'avril 2022 à mars 2023. Elle permettra d'expérimenter la démarche sur 3 territoires d'explorations définis à l'échelle de « bassins de vie culturelle et artistique ». Par la suite, à partir de 2023 et sur la base du bilan partagé en comité de pilotage de la première phase d'expérimentation, il s'agira d'échelonner dans une démarche au long cours le déploiement de SOLIMA sur d'autres territoires franciliens, en fonction des enjeux d'aménagement culturel territorial qu'ils portent en matière de musiques actuelles.

### ➤ Les 3 territoires d'expérimentation

La proposition de territoires présentée ci-dessous a fait l'objet d'un travail de concertation important entre le RIF et ses partenaires publics. Elle croise plusieurs critères :

- L'intérêt des acteurs musiques actuelles du territoire et des collectivités locales (Communes et EPCI ainsi que les Départements) ;

---

<sup>1</sup> <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Musique/Pour-les-professionnels/Schema-d-orientation-et-de-developpement-des-musiques-actuelles-SOLIMA>

<sup>2</sup> <https://www.culture.gouv.fr/content/download/104409/file/Texte%20SOLIMA.pdf?inLanguage=fre-FR>

<sup>3</sup> <https://www.culture.gouv.fr/content/download/104410/file/SOLIMA%20-%20Vade-mecum%202021.pdf?inLanguage=fre-FR>

- la complémentarité dans les situations et les problématiques territoriales rencontrées (densités et diversité d'initiatives musicales actuelles, zones rurales/zones denses, existence de phénomènes de scènes locales et de coopérations artistiques entre acteurs...);
- les objectifs prioritaires des partenaires publics régionaux en termes d'aménagement du territoire (« zones franges » de la grande couronne notamment).

#### ❖ Sud Essonne

Communauté d'agglomération de l'Etampois + Communauté de communes du Dourdannais-en-Hurepoix + Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : 108 000 habitants ; 145 habitants/km<sup>2</sup> ; 746 km<sup>2</sup> ; taux de chômage : 10,3 %. Territoire à majorité rurale mais avec une dynamique urbaine à Etampes (plusieurs quartiers en Politique de la Ville).

Caractéristiques & premiers enjeux identifiés sur les musiques actuelles :

- Peu ou pas de structures dédiées aux musiques actuelles mais quelques acteurs mènent des projets musicaux : festivals (*Au sud du Nord*, association *Chap'co*), des services jeunesse (Studio service jeunesse Etampes) et culturels (Théâtre d'Etampes), des lieux d'accueil artistique (*le Silo* à Méréville), des cafés associatifs (*le Bahos*), et des structures pluridisciplinaires (Cie *La Constellation*, service culturel de l'EPS *Barthélémy Durand...*), des structures d'enseignement...
- Vie musicale autrefois plus riche (ex : association *Saskwash...*) mais appauvrie ces dernières années par la disparition de plusieurs projets.
- Bassin d'emploi qui développe l'accueil de structures ESS (incubateurs d'entreprises innovantes...) et de projets agricoles de néo-ruraux, populations intéressées pour s'investir dans des projets culturels.
- Déficit en lieux de diffusion : enjeu de l'itinérance ou d'espaces de diffusion alternatifs (chapiteaux, hôpital *Barthélémy Durand...*)

#### ❖ Sud Seine-et-Marne

Regroupement des 5 EPCI du sud de la Seine-et-Marne : CA du Pays de Fontainebleau, CC Moret Seine et Loing, CC du Pays de Montereau, CC du Pays de Nemours et CC Gâtinais Val du Loing. 200 000 habitants environ ; 130 habitants/km<sup>2</sup> ; 1 500 km<sup>2</sup> ; taux de chômage : 12,3% ; niveau de vie médian : 23 440 € (équivalent au niveau départemental et régional).

Caractéristiques et premiers enjeux identifiés sur les musiques actuelles :

- Plusieurs initiatives musicales actuelles identifiées et mobilisables (cf. pré-diagnostic réalisé en 2017 par le réseau *Pince-Oreilles*<sup>4</sup> dans le cadre d'une préfiguration de contrat de filière) : lieux dédiés, pluridisciplinaires ou cafés concert (*Tête des Trains*, *Le Bebop*, *Le Grilpiz*, *La Cave du Jazz...*) ; associations portant des festivals et/ou des actions artistiques itinérantes (*Pas trop Loing de la Seine* et son *Au Bon Coin Festival*, *MusiQafon* et son *Notown festival*, festival *La Douve Blanche*, festival *Retour aux Sources*, *Festival Django Reinhardt...*) ; développeurs/studios (*Underground Café*, *Les Sangliers Associatifs...*) ; lieux d'enseignement (MJC *La Scala* à Nemours, Conservatoires de Fontainebleau, de Montereau-Fault-Yonne...)
- Déséquilibre entre le nombre de porteurs de projets artistiques et un manque d'équipements, notamment en termes de diffusion et de répétition. Dynamiques locales et initiatives artistiques et citoyennes existantes mais précaires.
- Mobilités et circulation des publics et des projets culturels et artistiques.
- Enjeux des pluridisciplinarités / intersectorialités pour couvrir le spectre des pratiques et besoins de musique.

#### ❖ Territoire interdépartemental Nord de Seine

Territoire interdépartemental 92/95/93 : EPT<sup>5</sup> Boucle Nord de Seine (7 communes) + Bezons, Sannois, Saint-Gratien (95) + Saint-Ouen, Saint-Denis, L'Île-Saint-Denis et Epinay (93). 748 000 habitants ; 8 900 habitants/km<sup>2</sup> ; 84 km<sup>2</sup> ; taux de chômage : 15,9%. Territoire dense et très peuplé avec des enjeux sociaux importants. Un élargissement complémentaire du périmètre sur les Yvelines (Houilles, Sartrouville, Carrières-sur-Seine...) peut être envisagé.

Caractéristiques et premiers enjeux identifiés sur les musiques actuelles :

- Des structures, lieux et projets bien identifiés et implantés (EMB, Le Tamanoir, La Cave, Mains d'Œuvres, Les Zuluberlus, Le 6b, Le PMO...) mais aux structurations, situations et perspectives de développement très diverses entre développement, redéploiement, déménagements, repositionnements...
- Cohérence territoriale en termes de bassin artistique sur les musiques actuelles : coopérations entre acteurs<sup>6</sup> et réalité d'une scène artistique locale.

<sup>4</sup> Ancien réseau des musiques actuelles en Seine-et-Marne, fusionné en 2018 au sein du RIF.

<sup>5</sup> Etablissement Public Territorial : établissement public de coopération intercommunale à statut particulier, créé par la loi de 2016 instituant la Métropole du Grand Paris.

<sup>6</sup> Ce territoire constitue au sein du RIF un « comité artistique local » : les adhérents du territoire sont réunis sur ce périmètre géographique pour des comités d'écoute et de repérage des groupes et artistes repérés et accompagnés par chacune des structures.

- Enjeu du repérage, de l'accompagnement et du développement de la diversité des initiatives en regard des enjeux de diversité culturelle et artistique. A noter sur ce point que sur la Seine-Saint-Denis un pré-diagnostic a été effectué par les acteurs du réseau MAAD 93<sup>7</sup> en 2019, incluant des préconisations partagées auprès des collectivités pour le développement des musiques actuelles sur le territoire et exprimant une volonté de s'inscrire dans une démarche SOLIMA.
- Un EPT (T5 Boucle Nord de Seine) qui ne porte pas de politique culturelle territoriale.
- Une dimension interdépartementale petite/grande couronne qui questionne les effets de frontière.

### ➤ Déploiement des SOLIMA et articulation territoriale

La proposition coconstruite par l'ensemble des parties prenantes prévoit un déploiement de la démarche de SOLIMA à deux échelles territoriales :

#### Les diagnostics et concertations territoriales

A l'échelle de chacun des trois territoires d'exploration proposés plus haut :

- Réalisation d'un **diagnostic de territoire partagé** : analyse du territoire (forces & faiblesses, freins et opportunités pour le développement culturel et les musiques actuelles), état des lieux des acteurs culturels et musiques actuelles, enjeux et problématiques recensées par les acteurs et les collectivités publiques.
- Animation d'un **espace de concertation** réunissant tous les acteurs intéressés au développement des musiques actuelles sur le territoire : acteurs des musiques actuelles (diffusion, accompagnement, enseignement, répétition, développement et production...), musicien.ne.s et collectifs, institutions publiques (communes, EPCI, Département, Région et Etat), structures culturelles non dédiées (conservatoires, bibliothèques/médiathèques, centres culturels ou théâtres pluridisciplinaires...), médias...  
L'objectif de la concertation est d'alimenter le diagnostic et d'en dégager des axes de travail qui y font l'objet de discussions sur ce qui est fait ou à faire en complémentarité pour le territoire et sa structuration dans la recherche de l'intérêt général. Ces axes de travail peuvent porter par nature sur le champ large des musiques actuelles, incluant notamment la musique enregistrée, les enseignements artistiques, les pratiques amateurs, l'action culturelle... Elles peuvent également toucher à des domaines connexes au secteur culturel : milieu associatif, aménagement du territoire, développement économique, ESS, développement durable... Le périmètre précis des participants aux concertations pourra le cas échéant être ajusté pour s'ouvrir à ces secteurs.

#### La concertation régionale : un « groupe de travail SOLIMA »

A l'échelle régionale, un « groupe de travail SOLIMA » sera constitué dans un **périmètre très ouvert et évolutif en fonction des thématiques abordées**, que ce soit :

- au niveau des acteurs : représentants du RIF et de ses réseaux associés mais aussi d'autres réseaux territoriaux et/ou disciplinaires, des représentants de réseaux ou organisations nationales, des organismes spécialisés (GIP Café Culture), des acteurs d'autres secteurs comme l'éducation, la santé, le social...
- des collectivités territoriales ou des regroupements de collectivités territoriales : villes, EPCI, départements, région + associations d'élus (AMIF) ou de techniciens (ADAC IDF) ;
- de l'Etat (DRAC, DGCA, DGMIC) et de ses établissements publics (CNM...).

Le groupe de travail constitue ainsi un espace de concertation régional large permettant de travailler des thématiques pertinentes à cette échelle (émergeant ou non des concertations territoriales) et de partager et capitaliser les diagnostics et travaux réalisés à l'échelle territoriale.

Il pourra se réunir une à deux fois par an sous forme de « **journées régionales musiques actuelles** » déclinant des temps de travail et d'échange en plénière et/ou en ateliers et groupes de travail.

### ➤ Gouvernance et coordination de la démarche

#### Le pilotage de la démarche : le « comité de pilotage »

Constitué à l'échelle régionale également, le **comité de pilotage (COPIL) réunit sur un périmètre plus restreint uniquement les représentants des parties prenantes** engagées dans la dynamique à toutes les échelles territoriales. Ce périmètre peut évoluer aux différentes phases de la démarche en fonction des territoires d'exploration. Au stade de la 1<sup>ère</sup> phase d'expérimentation en 2022, il sera ainsi constitué par les représentants du RIF et de ses réseaux associés pour les acteurs, de la DRAC IDF pour l'Etat, de la Région IDF et des Départements impliqués par les concertations territoriales, pour les collectivités publiques. Le COPIL assure le portage et la gouvernance collective de la démarche. Il est ainsi garant du cadre et de la méthode SOLIMA. Il en fixe les orientations générales et décide notamment du phasage territorial.

<sup>7</sup> Réseau des musiques actuelles en Seine-Saint-Denis, « réseau associé » au RIF.

### La coordination technique par le RIF

Le RIF par délégation du COPIL assure une coordination technique de l'ensemble de la démarche SOLIMA en IDF, incluant la sollicitation de consultants pour constituer une équipe d'animation à même de répondre au présent cahier des charges. Il s'assurera ainsi de la mise en œuvre de la méthode et du déploiement des divers outils de diagnostic et concertation par la mission d'animation. A l'échelle des territoires d'expérimentation, le RIF pourra créer au besoin des espaces/outils de coordination technique avec les parties prenantes engagées à cette échelle.

#### ➤ Calendrier général de la 1<sup>ère</sup> phase d'expérimentation

- **Fin juin /début juillet 2022** : 1<sup>ères</sup> réunions territoriales sur chacun des trois territoires
- **Juillet à décembre 2022** : réalisation d'un diagnostic territorial partagé sur chacun des 3 territoires
- **Septembre 2022** : lancement officiel de la dynamique SOLIMA en IDF à l'occasion d'une rencontre régionale musiques actuelles sur une ½ journée. Elle mobilisera de façon large et ouverte l'ensemble des collectivités publiques engagées ou intéressées dans la démarche, services et élus et les acteurs musiques actuelles franciliens. Elle permettra de présenter la démarche de SOLIMA, partager des éléments d'état des lieux régional, des premiers enjeux et problématiques, des témoignages sensibles d'acteurs et d'artistes...
- **Décembre 2022 / janvier 2023** : réunions territoriales de restitution des diagnostics territoriaux. Sur chaque territoire,
- **Janvier à avril 2023** : phase de concertation sur les axes de travail issus du diagnostic sur les territoires.
- **Février/mars 2023** : 2<sup>ème</sup> rencontre régionale sous forme d'une journée de travail et d'échanges sur des thématiques à définir en amont au sein du « groupe de travail SOLIMA » et en lien avec l'équipe d'animation.
- **Sur 2022** : 3 à 4 réunions du Copil en visioconférence

### **3) Nature et objectifs de la mission d'animation**

La démarche de SOLIMA en IDF suppose le recours à une prestation d'animation et d'ingénierie à deux niveaux :

- A l'échelle territoriale sur la **réalisation des diagnostics territoriaux et l'animation des concertations territoriales**
- A l'échelle régionale sur la **capitalisation des concertations territoriales** et un appui au RIF sur **l'animation des « journées régionales musiques actuelles »**.

Au vu du périmètre de ces SOLIMA et du volume de travail, il s'agit de missionner une équipe de consultant.e.s coordonné.e.s et travaillant ensemble sur l'ensemble des échelles territoriales, de manière à favoriser la capitalisation régionale.

Ce recours à une animation et une ingénierie extérieure apparaît particulièrement nécessaire à la conduite de cette première phase de lancement et d'expérimentation sur l'année 2022. Elle suppose en effet, au vu de la volumétrie d'acteurs concernés et des échelles territoriales, une force de travail importante sur les travaux de diagnostics et d'animation de réunions permettant de maintenir les parties prenantes en dynamique, que le RIF seul ne pourra pas mobiliser au vu de ses nombreuses autres actions.

Par ailleurs, le **positionnement neutre et extérieur aux parties prenantes** est un facteur de réussite crucial de la démarche en facilitant l'application de la méthodologie spécifique des SOLIMA. Elle permet à l'ensemble des parties prenantes, et en particulier aux acteurs du réseau, de contribuer aux diagnostics et aux temps de concertation de la même manière que les représentants des collectivités publiques, dans l'horizontalité recherchée par la méthode, sans avoir à être garants de l'objectivité des débats ni des objectifs de productions fixés.

### **4) Les axes de travail attendus**

Le cadre général de la mission d'animation attendue s'articule en 4 axes :

- **Préparation & lancement des SOLIMA sur les 3 territoires d'expérimentation – mai, juin 2022.**
  - En lien et en relais du RIF : repérage et mobilisation des participants potentiels aux 1<sup>ères</sup> rencontres territoriales (constitution d'une base de contacts, travail sur une communication, prise de contact et rdv avec des acteurs et des collectivités locales...)
  - Organisation des rencontres territoriales lançant la dynamique sur chaque territoire entre fin juin et début juillet 2022.
- **Réalisation d'un diagnostic partagé de territoire sur chaque territoire – septembre à décembre 2022.**
  - Construction et déploiement de divers outils de diagnostic (réunions publiques, entretiens collectifs ou individuels, questionnaires et enquêtes...)
  - Production d'un livrable : document de restitution de ce diagnostic diffusable à l'ensemble des parties prenantes + synthèses en direction des espaces régionaux (COPIL & groupe de travail SOLIMA).

- Formalisation de préconisations d'axes de travail sur les principaux enjeux dégagés par le diagnostic pour structurer la mise en route des concertations territoriales sur chacun des trois territoires.
  - Organisation de rencontres territoriales de présentation du diagnostic en fin d'année 22
- **Contribution à la construction et à l'animation des rencontres régionales (groupe de travail SOLIMA) de lancement (septembre 2022) et suivante (février/mars 2023).**
    - Sur la rencontre de lancement en septembre : présentation de la démarche et des outils/méthodes de réalisation des diagnostics territoriaux.
    - Contribution aux échanges préparatoires en groupe de travail et/ou en COPIL pour l'organisation de la 2<sup>nd</sup>e rencontre régionales de février/mars. Partage d'un point d'étape sur les diagnostics territoriaux pour éclairer la définition des thématiques de travail à cette échelle régionale.
    - Sur la 2<sup>nd</sup>e en février/mars 2023 : présentation d'une synthèse des diagnostics territoriaux capitalisant à l'échelle régionale les principaux éléments mise en lumière.
- **Mise en route de concertations territoriales sur les axes prioritaires identifiés dans les diagnostics – de janvier à avril 23.**
    - Organisation des premières réunions de travail sur les axes prioritaires identifiés à travers les diagnostics sur chacun des territoires.
    - Définition d'une feuille de route et transmission au RIF

## 5) Modalités de mise en œuvre et moyens

### ➤ Les instances de pilotage et validations

Le pilotage et la gouvernance générale de la démarche de SOLIMA sont assumés collégalement par le COPIL qui est donc l'instance de validation et d'évaluation du cadre de la mission et du présent cahier des charges.

Du fait de sa mission de coordination technique de la démarche de SOLIMA en IDF, le RIF sera le principal interlocuteur de l'équipe d'animation dans la conduite et la mise en œuvre de sa mission. En complément, le RIF assurera un appui opérationnel en termes de :

- Repérage, prospection et mobilisation des acteurs du territoire.
- Contribution aux phases de diagnostics territoriaux à travers la production de ressource et connaissance territoriale.
- Organisation des rencontres régionales musiques actuelles (groupe de travail SOLIMA) en septembre 22 et février 23.

### ➤ Formulation d'une proposition d'animation & modalités de sélection de l'équipe d'animation

Les prestataires sollicités sont invités à formuler un projet d'animation de la démarche répondant aux attendus exposés dans le présent document. La date limite pour la remise de ce projet est fixée au mercredi 30 mars 2022 inclus. Suite à une phase d'instruction par le RIF, le COPIL validera le projet retenu avant la fin du mois d'avril 2022.

**Les questions ou demandes de précisions préalables ainsi que les projets d'animation répondant au présent cahier des charges sont à adresser par email à Florian Auvinet, codirecteur du RIF : [florian@lerif.org](mailto:florian@lerif.org).**

Ce projet détaillera une proposition méthodologique qui veillera en particulier à assurer une bonne articulation territoriale entre le niveau local et le niveau régional et à permettre une coordination fluide avec le RIF et le COPIL. Il précisera les outils et méthodes permettant la réalisation des diagnostics territoriaux et détaillera le nombre et la nature des livrables à produire sur chacun des trois territoires d'exploration.

Le projet d'animation proposé devra également préciser nominativement la constitution de l'équipe d'animation envisagée et évaluer le temps de travail mobilisé sur chacune des phases.

Les prestataires devront également tenir compte et transcrire dans leur proposition les principes d'actions fondamentaux de la méthode SOLIMA, tels qu'ils sont détaillés dans le Vademecum du ministère de la Culture et en particulier : l'ouverture à la pluralité des parties prenantes et la neutralité, la bienveillance et l'horizontalité, la lecture croisée et commune des territoires, la communication et la transparence permanente sur la démarche.

Il sera attendu des prestataires une disponibilité et une présence effective sur les territoires d'exploration.

➤ Le calendrier de la mission

La mission démarrera début mai 2022 et se déploiera jusqu'en avril 2023. Cf. axes de travail pour le détail.

➤ Les moyens de la mission

Le coût global de la mission d'animation tel que défini ci-dessus est évalué à 35 000 € sur 12 mois (cf. budget ci-dessous).  
Le co-financement de la mission sera assuré par l'ensemble des partenaires publics engagés dans la démarche (Région IDF, DRAC IDF, Conseils départementaux, possiblement EPCI et communes) à travers un portage administratif assuré par le RIF.

<b>Charges</b>	<b>Montant</b>	<b>Produits</b>	<b>Montant</b>
Prestataire extérieur - diagnostic territorial & lancement des concertations territoriales (10 000 € / territoire)	30 000 €	Prise en charge partenaires publics (DRAC IDF, Région IDF, Départements, EPCI ou communes)	35 000 €
Prestataire extérieur - capitalisation & appui animation concertation à l'échelle régionale	5 000 €	Prise en charge RIF	15 000 €
Coordination et secrétariat général RIF - environ 0,33 ETP annuel	15 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>50 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>50 000 €</b>